

Plateforme cantonale du 29 juillet 2024

MUNICIPALITE DE SAVIESE *délivrance d'une autorisation d'exploiter*

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Municipalité de Savièse porte à la connaissance du public que M. Charles Henri Zuchuat domicilié à Savièse, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Immeuble sur les parcelles nos 4562-4563-4564, plan no 31, à la route du Caro 40, Savièse
Enseigne	: Cafétéria du Théâtre
Prestations	: service traiteur et offre de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, à l'emporter ou à livrer
Heures d'ouverture et de fermeture	: du lundi au dimanche, de 6h30 à 01h00
Début de l'activité	: dès autorisation
Raison sociale	: La Perle des Alpes S.à.r.l.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la Municipalité de Savièse, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 29 août 2024.

Savièse, le 29 juillet 2024

L'ADMINISTRATION COMMUNALE